

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe et des affaires
étrangères

**Arrêté du 1^{er} décembre 2021
portant désignation d'un agent compétent pour la délivrance des laissez-passer
concurrentement avec les chefs de poste consulaire compétents.**

NOR : EAEF2135759A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n°2004-1543 du 30 décembre 2004 relatif aux attributions des chefs de poste consulaire en matière de titres de voyage, notamment son article 10-1,

Arrête :

Article 1^{er}

Est autorisé à délivrer des laissez-passer dans la zone Moyen-Orient concurrentement avec les chefs de poste consulaire compétents :

- M. Nicolas BERGERET, conseiller des affaires étrangères.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur dès sa signature et prennent fin dans un délai de 6 mois à compter de son entrée en vigueur.

Article 3

La directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} décembre 2021,

Pour le ministre et par délégation :
La directrice des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire.
L. HAGUENAUER